

Maire

Greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le 6 février 2024 à 20h00, au Centre communautaire, situé au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents à cette séance :

Conseiller #1 - monsieur Louis-Philippe Thauvette  
Conseiller #2 - monsieur Jacques Séguin  
Conseiller #3 - monsieur Jean Giroux-Gagné  
Conseiller #6 - madame Aline Charbonneau  
Tous formant quorum, sous la présidence du maire, M. Shawn Campbell

Sont absents à cette séance :  
Conseiller #4 - monsieur Mario Pitre  
Conseiller #5 - madame Geneviève Raymond

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur François Day, est également présent.

**1. Ouverture de la séance**

Le maire ouvre la séance à 20h00

*Il est mentionné que l'avis de convocation à la présente séance a été notifié à tous les membres du conseil, conformément au Code municipal.*

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Le maire, Shawn Campbell, fait lecture de l'ordre du jour.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Présentation et réadoption d'un nouveau budget municipal pour l'année 2024**
- 4. Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisations revu 2024-2026**
- 5. Questions des citoyens**
- 6. Levée de la séance**

24-02-01      CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**3. Présentation et réadoption d'un nouveau budget municipal pour l'année 2024**

24-02-02      CONSIDÉRANT les dispositions contenues au code municipal relativement à l'adoption du budget annuel;

CONSIDÉRANT la résolution 23-12-17 relativement à l'adoption du budget initial pour l'année 2024;

Maire

Greffier-trésorier

CONSIDÉRANT l'augmentation significative des valeurs foncières des immeubles inscrite au nouveau rôle;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a révisé le budget 2024 adopté initialement dans le but de limiter l'impact de l'augmentation des valeurs foncières inscrites au nouveau rôle triennal sur les comptes de taxes des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des affaires municipales permet aux municipalités de réadopter un nouveau budget en autant que le rôle de perception ne soit pas déposé.

CONSÉQUEMMENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Séguin  
ET RÉSOLU

D'abroger la résolution 23-12-17 relative à l'adoption du budget 2024 initial ;

D'abaisser la taxe foncière établie initialement et d'adopter un nouveau budget pour l'année 2024;

QUE les nouvelles prévisions des revenus et dépenses de la municipalité pour l'année 2024 soient adoptées comme suit :

#### **Revenus**

	<b>Budget 2024</b>
Taxes foncières générales	1 934 900 \$
Taxes de secteur	1 100 \$
Tarifification des services municipaux	491 900 \$
Paielements tenant lieu de taxes	16 090 \$
Services rendus	32 600 \$
Imposition de droits	36 300 \$
Autres revenus	81 100 \$
Transferts	157 300 \$
<b>TOTAL</b>	<b>2 751 290 \$</b>

#### **Dépenses de fonctionnement**

	<b>Budget 2024</b>
Administration générale	542 700 \$
Sécurité publique	631 710 \$
Transports	729 620 \$
Hygiène du milieu	487 260 \$
Aménagement et urbanisme	187 250 \$
Loisirs et culture	330 960 \$
Frais de financement	73 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>2 982 500 \$</b>

#### **Sommaire budgétaire**

	<b>Budget 2024</b>
Revenus	2 751 290 \$
Affectations	282 510 \$
<b>TOTAL</b>	<b>3 033 800 \$</b>
Dépenses	2 982 500 \$
Fonds réservés	9 100 \$
Remboursement de la dette	42 200 \$
<b>TOTAL</b>	<b>3 033 800 \$</b>

ADOPTÉE À MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
Louis-Philippe Thauvette ayant voté contre

Maire

Greffier-trésorier

#### **4. Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisations revu 2024-2026**

24-02-03      CONSIDÉRANT les dispositions contenues au code municipal relativement à l'adoption du programme triennal 2024-2026;

CONSIDÉRANT QU'en séance extraordinaire, le 21 décembre 2023, il y a eu refus à majorité des conseillers présents d'adopter le programme triennal d'immobilisations 2024- 2026 présenté;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un nouveau budget 2024 en séance tenante.

CONSÉQUEMMENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Séguin  
ET RÉSOLU

D'établir un nouveau programme triennal d'immobilisations de la municipalité pour les années 2024, 2025 et 2026 comme suit :

<b>PROJETS</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>MODES DE FINANCEMENT</b>
Travaux de réfection – 5 <sup>e</sup> Rang	1 006 000\$			Emprunt et subventions
Réseau d'aqueduc	100 000 \$	3 000 000 \$	3 000 000 \$	Emprunt, subventions, taxes, excédent non affecté/affecté
Remise en état des routes excavées (1)		962 500 \$		Subventions, excédent non affecté/affecté
Acquisition d'un camion de déneigement		350 000 \$		Excédent non affecté
Travaux de réfection – Grand Saint Patrice Est		850 000 \$		Emprunt et subventions
Travaux de réfection - 2 <sup>e</sup> Rang			1 500 000 \$	Emprunt et subventions
<b>TOTAL</b>	<b>1 106 000 \$</b>	<b>5 162 500 \$</b>	<b>4 500 000\$</b>	

(1) À ajuster selon le partage des coûts avec le Ministère du transports et développement durable (MTDD)

ADOPTÉE À MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
Louis-Philippe Thauvette ayant voté contre

#### **5. Questions des citoyens**

Le maire invite les citoyens présents à poser leurs questions et précise que la période de questions durera 30 minutes, tel qu'indiqué au règlement #300 relatif à la régie interne des séances de la municipalité.

Conformément à l'article 956 du code municipal, les questions porteront uniquement sur le budget 2024 et le programme triennal 2024-2026

La période de questions débute à 20h11 et se termine à 20h14.

#### **6. Levée de la séance**

24-02-04      L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus d'autre sujet à discuter,

Maire

\_\_\_\_\_  
Greffier-trésorier

IL EST PROPOSÉ PAR : Shawn Campbell  
ET RÉSOLU

Que la séance extraordinaire du 6 février 2024 soit levée à 20h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Shawn Campbell, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Maire